

COMMUNE DE GINGINS

PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

Approuvé par la Municipalité de Gingins dans sa séance du

Le Syndic : Hans BRUNNER La Secrétaire : Nathalie HAAB

Soumis à l'enquête publique duau.....

Le Syndic : Hans BRUNNER La Secrétaire : Nathalie HAAB

Adopté par le Conseil communal de Gingins dans sa séance du

Le Président : Cédric GORGERAT La Secrétaire : Nathalie HAAB

Approuvé par le Département compétent, Lausanne le

La Cheffe du Département : Christelle LUISIER BRODARD

Entrée en vigueur, le

GEA valotton et chanard SA architectes - urbanistes FSU
rue de Bourg 28 1002 Lausanne tél. 021 310 01 40 info@guepartners.ch Lausanne, le 14 juillet 2023
18025 FS ON AR MSP Gingins18025_revison_PGA12_projet_sig18025_projet_v159a-qgs

Plan de base établi conformément aux données cadastrales fournies en février 2023 par l'ASIT-VD :

Bovard et Fritsché SA
Route de St-Cergue 23,
1260 Nyon

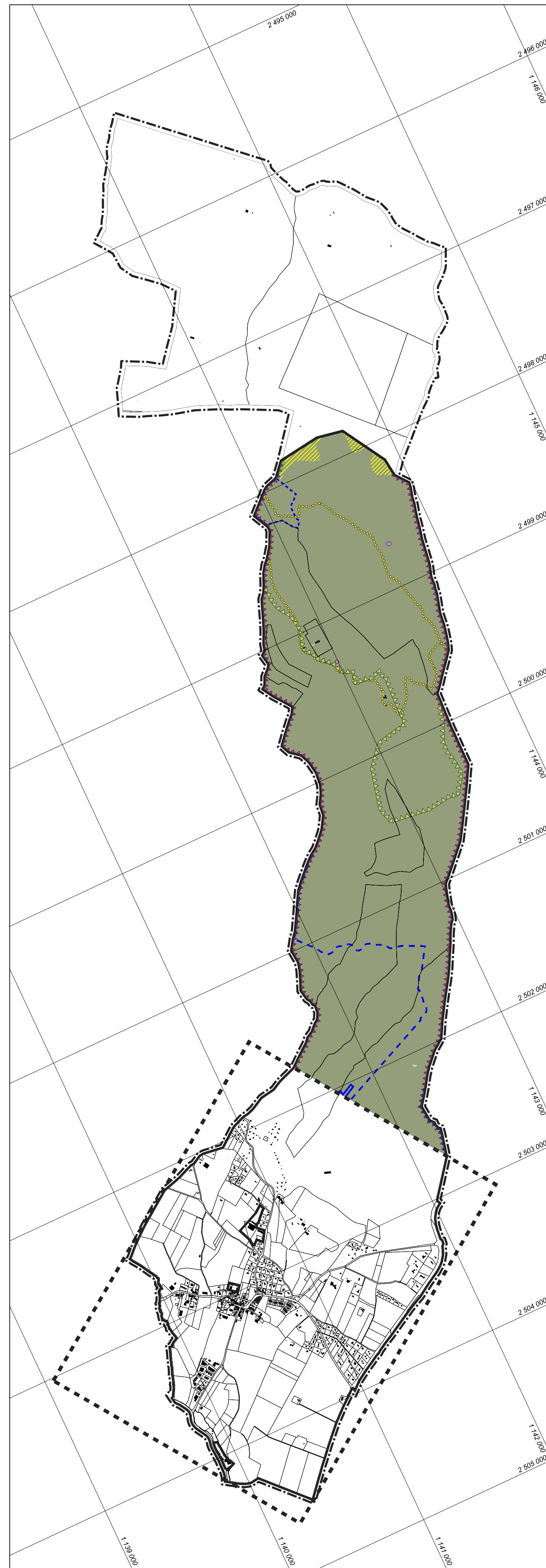
Authentifié conformément à l'article 15 RLAT par Etienne Bovard, ingénieur géomètre breveté, le

LÉGENDE

- périmètre du PACom
- affectation principale**
 - zone centrale 15 LAT (voir plan détaillé de la zone centrale 15 LAT)
 - zone d'habitation de très faible densité 15 LAT - A
 - zone d'habitation de très faible densité 15 LAT - B
 - zone d'habitation de très faible densité 15 LAT - C
 - zone d'habitation de très faible densité 15 LAT - D
 - zone d'activités économiques 15 LAT
 - zone de tourisme et de loisirs 15 LAT
 - zone affectée à des besoins publics 15 LAT
 - secteur A "Constructions communautaires et EMS"
 - secteur B "Equipements communautaires et sportifs"
 - secteur C "Déchetterie et traitement des eaux"
 - zone affectée à des besoins publics 18 LAT
 - zone de verdure 15 LAT - A
 - zone de verdure 15 LAT - B
 - zone agricole protégée 16 LAT
 - zone agricole 16 LAT
 - zone des eaux 17 LAT
 - zone de desserte 15 LAT
 - zone de desserte 18 LAT
- aire forestière**
 - aire forestière 18 LAT selon constatation nature forestière (art. 13 al. 1 RLVLFo)
 - aire forestière 18 LAT à titre indicatif (art. 1 RLVLFo)
 - aire forestière sylvo-pastorale 18 LAT
- contenu superposé**
 - secteur de protection de la nature et du paysage 17 LAT - A - inventaires fédéraux
 - secteur de protection de la nature et du paysage 17 LAT - B - inventaires cantonaux
 - autre périmètre superposé - A - protection de la nature et du paysage 17 LAT - IFP/IMNS
 - autre périmètre superposé - B - parc régional
 - ★ parcelle concernée par la disponibilité des terrains
 - secteur de restriction inondation
- à titre indicatif**
 - limite communale
 - secteur traité dans le plan 2 - secteur sud 1:5'000
 - périmètre de consultation "accident majeur"
 - zones de protection des eaux
 - S1 S2 S3
 - espace réservé aux eaux selon OEAux art. 41a et c (cf. plans détaillés en annexe du rapport 47OAT)
 - inventaire cantonal des chemins pédestres
 - région archéologique
 - inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse (IVS)
 - tracé historique
 - tracé historique avec substance
 - recensement du patrimoine culturel immobilier (pour la zone centrale 15 LAT, cf. plan détaillé)
 - mesure de protection
 - objet inscrit à l'inventaire cantonal (INV)
 - recensement architectural
 - objet noté 2 au recensement architectural
 - objet noté 3 au recensement architectural

PLAN 1 - SECTEUR NORD

échelle 1:20 000



PLAN 2 - SECTEUR SUD

échelle 1:5 000

